

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mercredi 26 janvier 2022 à midi

Tenue via Teams à laquelle il y a eu quorum

Sont présents :

Mme Dominique Audette, enseignante
Mme Stacy Avoine, étudiante
Mme Catherine Cantin, vice-présidente
Mme Véronique Desjardins, étudiante
Mme Lanie Desrochers, présidente
Mme Gyna Poulin, enseignante en remplacement de M. Arnaud Plista
Mme Mélissa Poulin, enseignante
Mme Isabelle Myrand, conseillère d'orientation
Mme Marie-Claude Rousseau, agente de bureau
M. Maxime Labbé, gestionnaire d'établissement
M. Benoit Thibault, directeur

Sont absent :

M. Patrice Prud'homme, directeur adjoint

Secrétaire :

Mme Isabelle Giguère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Lanie Desrochers souhaite la bienvenue aux membres présents. Après vérification du quorum, elle déclare l'ouverture de la séance à 12 h 03.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Lanie Desrochers, fait la lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par **Mme Dominique Audette** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point Présentation de la direction après le point # 2.

Secondée par Mme Véronique Desjardins.

C.E. 015-21-22 L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE DIRECTION

M. Benoit Thibault désire se présenter aux membres du conseil d'établissement en tant que nouveau directeur du CFPMB en poste depuis le 10 janvier dernier. Il profite de l'occasion pour remercier M. Patrice Prud'homme, M. Maxime Labbé et M. Jean-François Roy pour avoir assuré

l'intérim pendant quelque mois. Il en profite aussi pour remercier son prédécesseur M. Daniel Frenette.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par **Mme Isabelle Myrand** d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Secondée par Mme Dominique Audette.

C.E. 016-21-22 Le procès-verbal du 24 novembre est adopté à l'unanimité.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2021

Les suivis au procès-verbal seront faits lors de cette rencontre

6. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public

Dépôt pour approbation :

7. RAPPORT SUR LE BUDGET FINAL 2020-2021 ET LE BUDGET RÉVISÉ 2021-2022

M. Maxime Labbé dépose et commente le document « Budget final 2020-2021 » et « Budget de l'établissement révisé 2021-2022 ». Il explique aux membres du Conseil d'établissement que nous avons un surplus de 310 144 \$ sur le budget final ce qui est une excellente nouvelle pour la santé financière du CFPMB. Comme nous ne pouvons pas garder le montant, il servira aux écoles du Centre de services scolaire qui en ont besoin.

Il est proposé par **Mme Catherine Cantin** d'adopter le budget final 2020-2021 tel que présenté. Secondée par **Mme Dominique Audette.**

C.E. 017-21-22 Le budget final 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement adopte le budget annuel du Centre proposé par le directeur du Centre, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire des Découvreurs.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le budget de l'établissement à cette période de l'année :

M. Maxime Labbé présente les écarts budgétaires du document « Budget de l'établissement révisé 2021-2022 ». Il est proposé par **Mme Catherine Cantin** et résolu que le budget révisé soit adopté selon le document déposé par M. Maxime Labbé avec un surplus de 16 000 \$, et que ce budget soit transmis au Centre de services scolaire des Découvreurs dans la forme prescrite. Secondée par **Mme Dominique Audette.**

C.E. 018-21-22 Le budget révisé 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

8. MODIFICATION AU GUIDE DE L'ÉLÈVE 2021-2022

En l'absence de M. Patrice Prud'homme, c'est, Mme Isabelle Giguère /secrétaire de centre qui fera la présentation du document Guide de l'élève 2021-2022 pour faire suite à une demande que la direction intérimaire a faite auprès des Services éducatifs dans le but de modifier le point # 2.3.4 (Plagiat et tricherie) de notre Guide de l'élève.

Dernièrement, nous avons eu une problématique avec un élève en dessin de bâtiment qui a plagié lors de son examen. Nous avons dû alors faire les vérifications nécessaires auprès de Mme Karine Gagnon des Services éducatifs. Après vérification Mme Gagnon mentionne que le CSSDD n'a pas le droit d'indiquer dans le document que le droit de reprise est interdit. M. Benoit Thibault précise que dans la version du Guide de l'élève 2022-2023 la direction devra ajouter la notion de gravité dans le paragraphe. Une vérification supplémentaire devra être faite à nouveau avec les Services éducatifs et la direction présentera la nouvelle version lors de la prochaine séance du Conseil d'établissement du 13 avril prochain.

Après discussion, les membres du Conseil d'établissement sont d'accord avec la modification proposée par les Services éducatifs qui indique que des mesures particulières seront prises, mais en enlevant le texte suivant : [lors de la reprise de son épreuve](#).

Il est proposé par **Mme Dominique Audette** d'adopter le texte tel que modifié.
Secondée par **Mme Isabelle Myrand**.

C.E. 019-21-22 La modification au Guide de l'élève 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

Dépôt pour information :

9. INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

- La relance des comités
- La relance du milieu de vie (cafétéria)
- La mise en place d'un protocole de fermeture en cas de Covid-19 ou d'urgence dans le Centre

10. QUESTIONS DIVERSES

Mme Isabelle Giguère présente Mme Gyna Poulin qui est enseignante en vente-conseil. C'est elle qui remplacera M. Arnaud Plista pour le reste des séances prévues en 2021-2022.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine rencontre est prévue le mercredi 13 avril 2022.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par **Mme Marie-Claude Rousseau** à 13 h 00.
Secondée par **Mme Stacy Avoine**.

C.E. 020-21-22 La clôture de la séance est adopté à l'unanimité.

M. Benoit Thibault, directeur

M^{me} Lanie Desrochers, présidente